

## CONTRÔLEURS DES CIRCULATIONS, QUE VOUS RÉSERVE L'ARIZONA ? UNE PERTE JUSQU'À PLUS DE 500 EUROS BRUT/MOIS DE PENSION !

Le 31 mars, les travailleurs et travailleuses belges se mettent en grève générale, tant dans le secteur privé que public, contre les attaques du gouvernement « Arizona » sur les pensions, les services publics, les conditions de travail, ...

Le front commun syndical a déposé un préavis du dimanche 30 mars à 22h à lundi 31 mars 22h qui couvre tous les cheminots.

Ce gouvernement vise en particulier les pensions. Voici quelques exemples qui montrent l'impact concret de ces mesures :

Jean et Patricia sont contrôleurs des circulations niveau 3 et 2. Ils sont entrés en 2000 à l'âge de 21 ans. Ils peuvent prendre leur pension selon les règles actuelles à 62 ans. Demain, ils devront au moins travailler jusqu'à 63 ans et même 64 ans. S'ils ont commencé en septembre après leurs études, la première année ne comptera plus pour leur pension.

### Combien de perte de pension ?



Selon les règles actuelles, Jean, qui est contrôleur des circulations niveau 3 (CCN3), aura une pension de 3754 € brut/mois.

Avec les mesures « Arizona », sa pension diminuera de 232 € brut/mois, soit 3522 € brut/mois.

**Une perte de 55.680 € sur 20 ans.**



Pour Thomas (CCN3) qui est entré en 2010 à l'âge de 21 ans, la pension brute diminuera encore plus fortement : 514 € en moins soit 3240 € brut/mois.

**Une perte de 123.360 € sur 20 ans.**



Selon les règles actuelles Patricia, qui est contrôleuse des circulations niveau 2 (CCN2), aura une pension de 3915 € brut/mois.

Avec les mesures « Arizona », sa pension diminuera de 225 € brut/mois soit 3690 € brut/mois.

**Une perte de 54.000 € sur 20 ans.**



Pour Sophie (CCN2) qui est entrée en 2010 à l'âge de 21 ans, la pension brute diminuera encore plus fortement : 492 € en moins soit 3423 € brut/mois.

**Une perte de 118.080 € sur 20 ans.**

Pour un travailleur qui entre aujourd'hui, la perte sera encore plus importante.

Il s'agit d'exemples avec une carrière complète aux chemins de fer belges et sans promotion. Avec une promotion vers CCN1 par exemple à la moitié de la carrière, la perte sera encore plus importante. Pour les personnes avec des carrières mixtes (privé-public), l'impact de ces mesures sera différent et probablement encore pire.

Un tract explicatif à propos des pensions se trouve sur notre site :

<https://cheminots.be/tract-que-nous-reserve-larizona/>

